

Nos solutions répondent à toutes vos exigences...

Une gestion sans faille

Vous pouvez compter sur l'expertise de nos équipes techniques ainsi que sur nos outils de gestion et de pilotage très performants pour faciliter les démarches de santé, aussi bien pour vous que pour vos salariés.

Une équipe de conseillers experts

A tout moment, vous pouvez vous reposer sur une équipe d'interlocuteurs dédiés toujours à votre écoute. Vous bénéficiez ainsi d'un savoir-faire pointu, d'une disponibilité optimale, d'une assistance lors des négociations sociales, d'un suivi régulier des dispositifs et d'une réactivité immédiate, gages de votre satisfaction permanente.

Une gamme de services et de prestations utiles au quotidien

Assistance téléphonique, services personnalisés en temps réel sur Internet, vous bénéficiez ainsi que vos salariés d'un accompagnement qui simplifie la vie.

Votre Contrat Prévoyance répond-il à vos principales préoccupations ?

SUR MESURE OU STANDARD ?

Dans quelle catégorie situez-vous votre contrat actuel ?

PARLONS ATTRACTIVITÉ,

Considérez-vous votre protection prévoyance actuelle comme un bon outil de motivation et de fidélisation de vos salariés ?

CONCERNANT L'INNOVATION,

Êtes-vous certain que vos garanties sont à la pointe du marché ?

CÔTÉ AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX,

Profitez-vous vraiment de toutes les déductions qui existent ?



... et à vos spécificités

Une tarification adaptée au profil de votre entreprise

Vous pouvez souscrire vos garanties indépendamment par collège de salariés (cadres et non cadres) et aussi opter pour des niveaux d'indemnisation modulables pour chaque collège. La taille de votre entreprise, son secteur d'activité et les spécificités de l'offre de soins dans votre département sont également pris en compte pour vous faire bénéficier ainsi d'une tarification ajustée au plus près de la réalité de votre entreprise.

Une offre souple et à vos mesures

L'extrême modularité de nos garanties vous assure une couverture santé et prévoyance pour vos salariés, calquée exactement sur tous vos besoins.

Une approche préventive

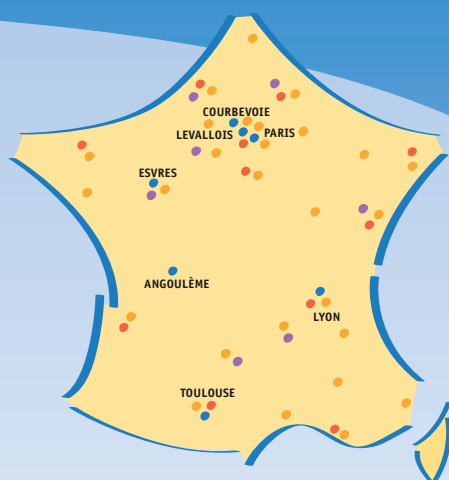
L'accès aux médecines nouvelles et les examens de prévention sont autant de renforts innovants pour le bien-être de vos salariés.

Protéger, c'est indispensable, bien gérer, c'est essentiel.

L'écoute client au centre de notre démarche

Réunica, attentif à la satisfaction de ses clients, s'engage à leur offrir la meilleure qualité de service et des réponses personnalisées :

- tous nos services d'accueil sont certifiés ISO 9001,
- toutes nos équipes dédiées sont mobilisées pour vous servir.



53 implantations en France

- 3 implantations en Île-de-France
- 4 implantations en régions
- 12 délégations sociales
- 27 délégations commerciales
- 7 CICAS

Réunica en chiffres*

Près de 3 millions d'assurés en prévoyance et santé avec :

- 17 500 contrats d'entreprise en santé
- 30 500 contrats d'entreprise en prévoyance

2^e groupe de protection sociale sur l'activité Retraite en France

7,5 milliards d'euros de cotisations encaissées

351 500 entreprises clientes en retraite

4,6 millions d'affiliés en retraite

1,4 million de retraités allocataires

*chiffres 2008

Réunica et l'Action Sociale

Groupe expert, Réunica est aussi et avant tout un groupe solidaire qui développe une politique d'action sociale volontariste afin d'aider les salariés, les retraités et leur famille à traverser les moments difficiles (perte d'emploi, maladie, handicap, veuvage) et les étapes clés de leur vie (prêts d'amélioration de l'habitat, préparation à la retraite, accompagnement du grand âge).

- Un budget annuel de 33,6 millions d'euros consacré à l'action sociale
- Près de 9 000 bourses d'études distribuées
- 5 600 aides individuelles
- 2 500 lits en résidences d'accueil pour personnes valides ou dépendantes

www.reunica.com



RÉUNICA Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, approuvée par arrêté ministériel du 31 décembre 1986. SIÈGE SOCIAL : 154 rue Anatole France - 92599 Levallois-Perret Cedex - Tél. : 01 41 05 23 45 - Fax : 01 41 05 13 56

Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement avec des encres à base d'huiles végétales par un imprimeur certifié Imprim'Vert. www.pefc.org

Prévoyance
Santé
Épargne
Retraite
Action Sociale

SANTÉ PRÉVOYANCE COLLECTIVE



PARCE QUE, tout peut arriver à mes salariés...

LA SOLUTION, c'est l'offre modulaire de Réunica.



Pour la protection sociale de vos salariés, vous avez des attentes...

Vous voulez faire face au désengagement progressif de la Sécurité sociale dans la prise en charge des dépenses de santé. Vous voulez aussi combler les insuffisances du régime obligatoire pour les risques de prévoyance (décès, invalidité, incapacité de travail...) mal couverts, avec des versements limités et plafonnés dans le temps. Vous souhaitez enfin répondre aux exigences de bien-être de plus en plus accrues de la part de vos collaborateurs.

Une offre parfaitement adaptée à vos besoins

Votre entreprise est unique, vous exigez une protection sociale, elle aussi, originale et unique, qui prenne vraiment en compte la complexité de tous vos besoins. Vous recherchez une offre sur mesure.

Un outil performant pour fidéliser votre personnel et lutter contre l'absentéisme

Une protection sociale avantageuse pour vos salariés est un facteur déterminant dans vos recrutements et constitue un

élément supplémentaire de motivation pour vos salariés, grâce à un accès plus large aux soins et à un volet prévention particulièrement efficace.

Un conseil et une information de qualité

Parce que la législation et le marché évoluent, sont complexes et mettent en jeu votre responsabilité d'employeur, comme par exemple la modification du cadre légal et réglementaire induite par la loi Fillon, vous voulez bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance vous garantissant de prendre toujours les bonnes décisions pour votre entreprise.

Avant de choisir votre Complémentaire Santé, assurez-vous qu'elle vous apporte les réponses que vous attendez

... et des contraintes

Contrôler votre budget

Aussi bien pour la santé que pour la prévoyance, c'est vous qui décidez du niveau des garanties : vous maîtrisez ainsi parfaitement l'enveloppe allouée à la protection sociale, une contribution essentielle au pilotage de l'activité de votre entreprise.

Optimiser la fiscalité

Votre entreprise bénéficie de la déductibilité des cotisations du bénéfice imposable et de l'exonération des charges sociales (sous certaines limites). Vos salariés sont aussi bénéficiaires puisque leurs cotisations, déductibles de leurs salaires, diminuent l'assiette de leurs impôts sur le revenu.

Responsabiliser les salariés

Avec les contrats responsables Réunica, vous accompagnez l'effort de responsabilisation des assurés sociaux voulu par les Pouvoirs publics au bénéfice de la collectivité. Vos salariés sont remboursés au mieux lorsqu'ils suivent le parcours de soins.

LA SOUPLASSE

Votre complémentaire santé actuelle vous apporte-t-elle une couverture vraiment adaptée à vos besoins ?

LA PRÉVENTION, LE BIEN-ÊTRE

Vos salariés ont-ils accès aux examens ou aux soins qu'ils sont en droit d'exiger ?

LE BON CONSEIL AU BON MOMENT

Bénéficiez-vous d'une réponse immédiate et efficace de la part d'un expert dédié qui connaît votre secteur d'activité, votre convention collective et qui maîtrise la santé et la prévoyance, en plus de la retraite ?

LA JUSTE COTISATION

Êtes-vous sûr de ne payer que pour des garanties vraiment utiles ?



SANTÉ PRÉVOYANCE COLLECTIVE

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

un accès aux soins plus large

Avec des soins mieux remboursés, l'ouverture aux médecines douces et un large volet prévention, vos salariés préserveront durablement leur capital santé.

7 formules de base pour le meilleur choix de protection

Du ticket modérateur à la garantie la plus élevée, les frais réels, vous décidez en toute liberté du niveau de remboursement pour les soins courants (pharmacie, visites généralistes, spécialistes...). Dans tous les cas, vos salariés bénéficient d'une assistance au quotidien en cas de coup dur.

+ un large choix d'options pour une couverture sur mesure

- l'hospitalisation médicale ou chirurgicale
- l'optique
- le dentaire
- les autres appareillages (en particulier auditif)
- la maternité et l'adoption
- les cures thermales

Pour toutes ces options, vous choisissez le niveau de remboursement afin de construire une complémentaire santé au plus près de vos besoins.

Pour renforcer encore la couverture, vous pouvez aussi souscrire pour vos salariés :

- une **garantie hospitalière*** qui prend en charge les frais d'hébergement, une chambre particulière, l'accompagnement d'un enfant hospitalisé...
- une **garantie obsèques*** qui prévoit en cas de décès d'un salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge, un remboursement forfaitaire des frais afférents aux obsèques.

* Prise en charge en fonction du niveau de garantie souscrit.

LES + Réunica

Des renforts importants concernant la prévention et les médecines nouvelles

Avec la prise en charge* des consultations diététiques, du sevrage tabagique, d'un bilan de santé ou encore d'une densitométrie, vos salariés vont pouvoir préserver leur capital santé. De même, l'accès aux médecines douces leur est ouvert avec le remboursement des consultations en homéopathie, ostéopathie, naturopathie et étiothérapie.

Des remboursements élevés

En optique, dentaire, hospitalisation et techniques médicales innovantes, **nos remboursements*** sont parmi les **plus compétitifs du marché**. Ils sont basés sur les véritables coûts et ne sont pas de simples faire-valoir.

La prise en charge de soins non remboursés par la Sécurité sociale

Par exemple, vos salariés peuvent désormais se rendre chez leur ostéopathe, diététicien ou podologue sans hésiter puisque **nous participons à la prise en charge*** de ces **consultations non remboursées par le régime obligatoire**.

Une diversité des modes de tarification : cotisation unique, isolé-famille, adulte-enfant

Selon la démographie de vos salariés, vous pouvez choisir le mode de tarification le plus approprié pour votre entreprise.

+ des services qui font la différence sur www.reunica.com

Pour votre entreprise :

- Un espace membre avec des services en ligne fiables et sécurisés pour rendre toutes vos démarches administratives simples et rapides,
- La déclaration annuelle des salaires en ligne,
- Les renseignements légaux, les procédures à suivre, les taux de cotisations actualisés,
- Un simulateur pour le calcul de la cotisation minimale de points (retraite),
- Le Code commune pour compléter facilement le numéro de Sécurité sociale d'un salarié,
- Toute l'information sur l'actualité de la protection sociale via notre e-letter.

Pour vous et vos salariés :

- La consultation des remboursements santé en ligne,
- La possibilité d'être informé par e-mail/SMS des remboursements,
- La demande de prise en charge hospitalière pour ne plus faire l'avance des frais,
- La localisation d'un professionnel de santé qui pratique le tiers payant,
- La consultation des garanties santé et/ou prévoyance,
- La mise à jour des données administratives.

Sans oublier :

Le tiers payant généralisé

Pour les soins en hospitalisation, dentaire et optique.

Les remboursements sous 48 h

Pour préserver le pouvoir d'achat de vos salariés et ne pas déséquilibrer leur budget, nous nous engageons à rembourser leurs frais de santé sous 48 h maximum après le remboursement de la Sécurité sociale.

VOTRE CONTRAT PRÉVOYANCE

une adaptation parfaite aux besoins de votre entreprise et de ses obligations

Gérer l'imprévisible, vous accompagner et vous entourer en cas de sinistre pour mieux conseiller vos salariés, tels sont les points forts d'une protection prévoyance bâtie autour de vos intérêts et de ceux de vos salariés.

De multiples combinaisons de garanties en souscription 4 garanties au choix, adaptables par collègue...

Décès et invalidité toutes causes + double effet (enfant, conjoint, concubin)

En cas de décès ou d'invalidité du salarié, un capital est versé à ses ayants droit. De plus, en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint du salarié, les enfants bénéficient d'un capital supplémentaire équivalent au capital décès.

Rente de conjoint

Si l'un de vos salariés décède, son conjoint reçoit une rente temporaire et/ou viagère.

Rente éducation

En cas de décès de l'un de vos salariés, ses enfants bénéficient d'une rente uniforme ou progressive (par tranche d'âge) leur permettant de poursuivre leurs études jusqu'à 27 ans.

Incapacité/Invalidité

Vos salariés perçoivent des indemnités journalières ou une rente en cas d'incapacité ou d'invalidité qui compensent la perte de salaire, avec de nombreux niveaux de garanties exprimées en % du salaire avec la possibilité de réduire la franchise à 3 jours en cas d'arrêt de travail ou de maladie professionnelle.



+ 4 options possibles

Majoration en cas de décès/Invalidité accidentelle

Avec un large choix d'options de majoration.

Prédéces du conjoint

Si le conjoint décède avant l'assuré, ce dernier bénéficie d'un capital exprimé selon le niveau de salaire.

Allocation obsèques

Cette garantie prévoit le versement d'une allocation obsèques en cas de décès du salarié, de son conjoint ou de l'un de ses enfants, en complément de l'allocation prévue en option du régime Santé.

Réduction de franchise en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours

(si choix minimum de l'incapacité /invalidité)

Le bénéfice de cette réduction de franchise intervient quelle que soit l'origine de l'hospitalisation : maladie ou accident.



Une offre sur mesure grâce à l'adaptation au plus juste des niveaux de garanties

Contrairement aux offres standard, notre modularité vous assure le meilleur prix en fonction de votre choix de garanties et de votre entreprise.



“Une formule tout de suite adoptée par les représentants du personnel.”

Quand on est salarié, on pourrait penser qu'un patron choisit une protection sociale qui va forcément dans son seul intérêt... son budget ! Il n'en est rien. La protection doit aussi répondre point par point aux attentes du personnel. Elle doit être un juste milieu. Gagnant-gagnant, comme on dit aujourd'hui. Et avec Réunica, la protection que j'ai choisie a été applaudie. Même par les plus exigeants!

Arnaud M., PDG d'un équipementier automobile



“Savoir que les enfants pourront poursuivre leurs études est une sécurité importante pour les salariés.”

Dans notre secteur d'activité, les risques existent malgré toutes les consignes de sécurité prises sur les chantiers. Un jour, un chaudronnier m'a fait une confiance : « Tu sais, Jean, si un jour il m'arrive une tuile, je sais que mes enfants pourront aller au collège et à l'université. Et ça, c'est essentiel pour eux... et pour moi ! »

Jean T., gérant d'une PME de métallurgie

SANTÉ PRÉVOYANCE COLLECTIVE

EPARGNE SALARIALE, RETRAITE, DÉPENDANCE : pensez aussi à nos solutions dédiées pour dynamiser l'attractivité de votre entreprise

Epargne

Optimisez votre politique de rémunération. Nos experts vous aident à développer des **dispositifs d'épargne** et de **retraite**, collectifs et individuels, sous la marque REUNICA. Nos solutions sont performantes pour vos collaborateurs et **avantageuses fiscalement pour votre entreprise**.

Dépendance

L'offre Réunica de **dépendance collective** propose le versement d'une rente mensuelle en cas de dépendance totale ou partielle, définitive ou pour une durée limitée. Elle constitue un **outil de management social** valorisant pour votre

entreprise, en garantissant à vos salariés et à leurs proches une retraite sécurisée. Ce contrat inclut une assistance spécifique : information générale, prévention et accompagnement en cas de dépendance d'un proche.

Retraite

Création, fusion, rapprochement, transmission d'entreprises... leader en France de la retraite par répartition, REUNICA délègue ses équipes auprès de vous, à tous les moments clés, pour faciliter vos démarches réglementaires ou administratives et vous apporter son expertise.

“Notre Complémentaire Santé est un argument de poids lors des entretiens d'embauche.”

Salaire, primes, tickets restaurant, voiture de fonction, frais divers et de plus en plus souvent maintenant... la complémentaire santé ! Oui, « Avez-vous une bonne mutuelle ? » est une question que me posent pratiquement à chaque entretien les candidats qui se présentent pour un poste. Comme quoi, avoir une bonne complémentaire est devenu un facteur déterminant de recrutement !

Marina V., DRH d'une entreprise de services



